

## PROJET CLUB N°2

### Être acteur des Jeux Olympiques de Paris 2024

#### **Dates de réalisation** *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit être réalisé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 30 juin 2024 :

- Date de début entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023
- Date de fin avant le 30 juin 2024

#### **Paramètres du projet sur Le Compte Asso** *À sélectionner sur Le Compte Asso*

Dans les menus déroulants, tels que libellés sur la plateforme Le Compte Asso, sélectionnez :

- Objectifs opérationnels → **Développement de l'éthique et de la citoyenneté**
- Modalité ou dispositif → **Être acteur des Jeux Olympiques de Paris 2024**

#### **Objectifs** *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit se limiter à au moins l'un des objectifs suivants, qu'il conviendra de préciser :

- Mettre en œuvre des actions dans le cadre de la Journée et Semaine Olympique et Paralympique (JOP et SOP).
- Mise en place d'actions avec le monde scolaire dans le cadre de « Génération 2024 ».

#### **Description** *À saisir sur Le Compte Asso*

La description de votre projet doit répondre aux questions suivantes :

- Quoi ? : les actions qui vont être réalisées
- Comment ? : la mise en œuvre du plan d'actions
- Quand ? : le calendrier de réalisation du projet
- Qui ? : les ressources humaines engagées dans le projet

#### **Évaluation** *À saisir sur Le Compte Asso*

Parmi cette liste, choisissez les critères de réussite qui permettent d'évaluer votre projet. Il vous reviendra d'en fixer les valeurs que vous souhaitez atteindre :

- Nombre de personnes touchées par les actions organisées : X personnes
- Nombre d'actions organisées : X actions
- Conventions signées dans le cadre de Génération 2024 : X conventions

#### **Budget** *À remplir sur Le Compte Asso*

Le budget doit être celui de votre projet et doit prendre en compte toutes les dépenses et recettes liées à sa mise en œuvre. Le budget doit être équilibré et la subvention ne pourra excéder **40% du budget** (le montant total des charges).

Nature des charges : Frais d'encadrement, acquisition de petit matériel (max 500€ HT unitaire), transport de matériel, frais d'organisation d'événement.

#### **Spécificités**

Actions non éligibles : *(liste non exhaustive)*

- Organisation de rencontres AccessGym
- Organisation d'événements ne se déroulant pas lors de la JOP ou de la SOP
- Organisation d'actions avec le monde scolaire en dehors de Génération 2024